

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 19 août 2013, à 19 h.

Sous la présidence de la mairesse, madame Linda Fortier et en présence de la directrice générale, madame Francine Labelle, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Pascal Denis, madame Sophie Lacasse, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Les sièges de conseillers #1 et # 5 sont vacants.

ORDRE DU JOUR

19 h

- 1. Ouverture et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation de procès-verbaux.**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 15 juillet 2013 à 19 h.
- 4. Première période de questions**
- 5. Rapport de la mairesse**
 - a) Rapport de la mairesse.
- 6. Administration, Finances et Qualité de services**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Présentation et approbation des comptes.
 - c) Adoption du règlement # 25-2007-A01 (Bassin de taxation).
 - d) Adoption du règlement # SQ-04-2012 (Nuisances).
 - e) Adoption du règlement # SQ-05-2012 (Propreté, sécurité, paix et ordre).
 - f) Autorisation de transferts budgétaires – Ville.
 - g) Autorisation de transferts budgétaires – Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel.
 - h) Quittance et Radiation – Mat # 6298-45-8090.
 - i) Acquisition d'un serveur informatique.
 - j) Contrat pour Back-up en ligne – Contrat de services.
 - k) Emprunt temporaire Règlement # 73-2013 (Lac-Violon) et # 66-2013 (TECQ).
 - l) Contribution aux fondations scolaires.
 - m) Entente de partenariat – Location des locaux de l'école Mgr-Lionel-Scheffer.
 - n) Adhésion au programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif (OBNL) de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
 - o) Fêtes du 150^e anniversaire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
- 7. Sécurité publique, Sécurité incendie et Sécurité civile.**
 - a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Entente régionale d'assistance mutuelle en sécurité incendie de la MRC des Pays-d'en-Haut – Addenda # 1.
 - c) Contrat de services - Contrôle animalier sur le territoire – 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.
 - d) Embauche - Concours d'emploi # 201306-15 – Chef aux opérations au Service de Sécurité Incendie – M. Eddy Filiatreault.
 - e) Mandat pour servitude pour hydrants secs.
- 8. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - a) Rapport des responsables et comités.
 - b) Mandats pour appels d'offres de produits pétroliers (Diesel, Mazout léger # 2 et propane), de produits abrasifs (Chlorure de sodium et de sable).
 - c) Achat de bacs de recyclage.
 - d) Cueillette et transport des matières résiduelles – RIDR – Dossier # HYG-2009-12 – Avenant # 1.
 - e) Autorisation de paiement – Honoraires professionnels – Roche Ltée – Dossier # TP-201305-13 Réfection d'un tronçon du chemin du Lac-Violon.
- 9. Urbanisme, Environnement et Mise en valeur du territoire**

- a) Rapports des responsables et comités.
 - b) Demande de dérogation mineure # 2013-dm-0004 – Largeur d'accès minimale – 36, rue du Lac-Marier.
 - c) Mandat pour appel d'offres pour l'acquisition d'un nouveau véhicule Jeep Compass Sport 4x4 2013 pour le Service de l'Urbanisme et de l'Environnement en remplacement du Ford Escape SLS 4x4 2007.
 - d) Toponymie – Nouvel odonyme « Rue du Vaudois » - Lots 13A-17 et 12-28 Rg 7 (près de Cochand).
 - e) Résultats d'ouverture des soumissions – Dossier # LOI-201307-17 – Aménagement du parc du Joli-Bois.
 - f) Nomination au Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
 - g) Nomination au Comité de vision stratégique.
- 10. Loisirs, Culture et Promotion touristique**
- a) Rapports des responsables et comités.
- 11. Correspondance.**
- 12. Affaires nouvelles.**
- 13. Seconde période de questions.**
- 14. Levée de la séance.**

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Son honneur la mairesse, madame Linda Fortier, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à cinq (5) membres.

4620-08-2013

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

ATTENDU qu'il y a lieu de retirer les points 7c) et 8d) de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé en apportant les modifications requises.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4621-08-2013

- a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON TENUE LE LUNDI 15 JUILLET 2013 À 19 H.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 juillet 2013 joint à la convocation de la présente séance du conseil municipal en vue de son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tenue le lundi 15 juillet 2013 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse, madame Fortier, débute cette séance en remerciant vivement les

commanditaires, participants et bénévoles pour la réussite du tournoi de golf annuel de la Ville qui a permis d'amasser près de 10 000\$ qui seront versés aux organismes du milieu.

Cette dernière indique également que les travaux de réfection du chemin du Lac Violon sont terminés dans le respect des budgets. Un projet qui était à l'ordre du jour depuis plusieurs années.

L'aménagement du Parc Joli-Bois débutera au cours des prochains jours, le contrat pour cet aménagement étant octroyé à cette séance. Un parc d'une superficie de plus de 45 000 pieds carrés qui accueillera des modules de jeux, balançoires, aires de pique-nique, sentier pédestre, petit étang avec volet éducatif et plantation de plantes indigènes et arbustes, bref, un parc dédié à la famille.

Madame Fortier est fière d'annoncer qu'à la demande de certains organismes du milieu, après une recherche et plusieurs discussions, la Ville adhère au programme d'assurances dommages dédié aux organismes à but non lucratif offert par l'UMQ. De la correspondance sera envoyée aux organismes actuellement reconnus par la Ville. Ils seront ensuite conviés à une rencontre de présentation dudit programme. Dans certains cas, selon la mission et la notion de risque associé aux activités de chacun d'eux, certains organismes pourraient économiser jusqu'à 80% de la prime.

Les travaux de rénovation cadastrale débuteront le 3 septembre 2013 sur une partie du territoire de la Ville. Que les citoyens en prennent bonne note et ne soient pas surpris de recevoir de la documentation à cet effet. Ces travaux de rénovation cadastrale devraient se terminer vers la mi-année 2015.

Madame Fortier termine sa présentation en invitant les citoyens à participer au BBQ annuel de la Ville qui se tiendra le samedi 24 août à compter de midi, au parc Édouard-Masson. Animation, blé d'Inde et hot-dogs seront servis.

6. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DE SERVICES

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

La conseillère responsable, madame Sophie Lacasse, pour sa part indique que les activités MADA ont repris le 12 août dernier. Le sujet de la rencontre portait sur la « participation sociale » des 50 ans et plus ainsi que l'emploi et le mentorat.

La prochaine rencontre se tiendra le vendredi 6 septembre et le sujet sera « Respect et inclusion sociale : sensibilisation à l'âgeisme ».

4622-08-2013

b) PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES.

ATTENDU les dépenses incompressibles le tout tel qu'il appert aux périodes et selon les chèques suivants :

Période du 6 au 12 juillet 2013,	
Aucuns ;	
Période du 13 au 19 juillet 2013,	
chèques # 20 772 à # 20 804 totalisant :	147 298.75 \$;
Période du 20 juillet au 26 juillet 2013,	
Aucuns ;	
Période du 27 juillet au 2 août 2013,	
chèques # 20 805 à # 20 815 totalisant :	29 611.29 \$;
Période du 3 au 9 août 2013,	
chèques # 20 816 à # 20 829 totalisant :	61 752.90 \$;
Période du 10 au 16 août 2013,	
Aucuns :	

ATTENDU les comptes du mois d'août 2013 totalisant 374 888.30 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame

Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE les dépenses incompressibles, représentées par les chèques # 20 772 à # 20 829, et les comptes du mois d'août 2013 au montant total de 136 225.36 \$, soient approuvés et payés.

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses.

Sébastien Racette
Trésorier

4623-08-2013

c) ADOPTION DU RÈGLEMENT # 25-2007-A01 (BASSIN DE TAXATION).

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté un règlement portant le numéro 25-2007 relativement à des travaux de réfection d'un tronçon d'une longueur approximative de 2,3 kilomètres de la montée Gagnon le 20 août 2007 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'article 5 et l'annexe « D » du règlement # 25-2007 pour corriger une erreur au niveau du tracé du bassin de taxation ;

ATTENDU que la Ville peut, conformément à l'article 565 de la *Loi sur les cités et villes*, modifier ou remplacer une taxe spéciale imposée par un règlement d'emprunt ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à cet effet à la séance ordinaire tenue le 15 juillet 2013 par la conseillère, madame Lisiane Monette ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 25-2007-A01 modifiant le règlement portant le numéro 25-2007 autorisant des travaux de chargement, remplacement de ponceaux, fossés et de revêtement bitumineux sur un tronçon d'une longueur approximative de 2,3 kilomètres de la montée Gagnon et décrétant un emprunt d'une somme n'excédant pas deux cent quatre-vingt-onze mille dollars (291 000 \$) pour en défrayer les coûts soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la publication de sa promulgation.

QU'avis soit publié conformément à l'article 565 de la Loi.

4624-08-2013

d) ADOPTION DU RÈGLEMENT # SQ-04-2012 (NUISANCES).

ATTENDU que toute municipalité locale peut adopter des règlements en matière de salubrité, de nuisance et de sécurité, pour régir tout usage d'une voie publique non visée par les pouvoirs réglementaires que lui confère le *Code de la sécurité routière*, de même que régir tout empiètement sur une voie publique ;

ATTENDU que le territoire de la ville est déjà régi par un règlement concernant les nuisances, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance du conseil tenue le 17 septembre 2012 par la conseillère, madame Sophie Lacasse ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le règlement numéro SQ-04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication de sa promulgation.

4625-08-2013

e) ADOPTION DU RÈGLEMENT # SQ-05-2012 (PROPRETÉ, SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE).

ATTENDU que le conseil du territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson est doté de parcs, terrains de jeux, trottoirs, chemins et autre endroits ;

ATTENDU que le conseil désire adopter une réglementation visant à assurer la propreté et la tranquillité de ces lieux, ainsi que la sécurité de leurs utilisateurs ;

ATTENDU que le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens qu'une telle réglementation soit adoptée et que l'objectif visé par une telle réglementation sera ainsi atteint ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors d'une séance du conseil tenue le 17 septembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro SQ-05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant la publication de sa promulgation.

4626-08-2013

f) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - VILLE.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 8 août 2013, tel qu'il appert ci-dessous :

Du poste	Au poste	Montant
02-13000-141	02-15000-410	1 700 \$
02-13000-144	02-15000-410	4 000 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau ci-dessus.

4627-08-2013

g) AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU que pour respecter la *Loi sur les cités et villes*, la Ville doit disposer de crédit suffisant pour réaliser toute dépense ;

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU qu'après suivi des dépenses et analyse, certains transferts

budgétaires se doivent d'être effectués ;

ATTENDU le tableau des transferts préparé par monsieur Sébastien Racette, trésorier, en date du 8 août 2013, joint à la présente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le Service de la Trésorerie à procéder aux transferts budgétaires pour les montants et aux postes tels qu'ils apparaissent au tableau joint pour en faire partie intégrante.

4628-08-2013

h) QUITTANCE ET RADIATION – MAT # 6298-45-8090.

ATTENDU les actes dont les inscriptions # 10 786 886, # 11 070 223, # 12 522 813 et # 12 654 421 sont faites au registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU la demande de quittance et de radiation pour les actes précités dont le montant des taxes a été entièrement payé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise son honneur la mairesse, madame Linda, Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tous les documents inhérents aux quittances et radiations à intervenir le tout à la charge entière du demandeur.

4629-08-2013

i) ACQUISITION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE.

ATTENDU l'offre telle que présentée par CBM Informatique Inc. au montant de 12 924.92 \$ avant les taxes applicables pour le remplacement du serveur informatique, logiciel Microsoft exchange, certificat 5 ans, configuration transport et livraison ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Sébastien Racette, trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition de CBM informatique inc. et lui octroie le contrat de gré à gré pour la dite somme et autorise le Service de la Trésorerie à donner suite à cette offre dans les meilleurs délais possibles pour l'efficacité des affaires administratives.

QUE cette dépense soit payable par le fonds de roulement sur 5 ans.

4630-08-2013

j) CONTRAT POUR BACKUP EN LIGNE – CONTRAT DE SERVICES.

ATTENDU qu'après étude des nouvelles technologies en matière de sauvegarde de données informatiques, il s'avère qu'un soutien complètement électronique est moins coûteux, exige moins de ressources humaines et de temps de gestion tout en procurant plus de polyvalence, d'espace et de sécurité ;

ATTENDU la proposition au coût de 120 \$ mensuellement avant les taxes applicables pour le service Backup en ligne ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Sébastien Racette, trésorier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ

par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la proposition de service de Backup en ligne et lui attribue un contrat pour une durée d'un an et autorise le Service de la Trésorerie à donner suite à cette offre dans les meilleurs délais possibles pour l'efficacité des affaires administratives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-13000-414.

4631-08-2013

k) EMPRUNT TEMPORAIRE RÈGLEMENT # 73-2013 (LAC-VIOLON) ET # 66-2013 (TECQ)

ATTENDU les dispositions du Règlement # 73-2013 décrétant des travaux de réfection sur le chemin du Lac-Violon et autorisant une dépense et un emprunt au montant de quatre cent soixante-cinq mille dollars (465 000 \$) pour en défrayer les coûts incluant les honoraires professionnels, les frais incidents entré en vigueur le 5 juin 2013 ;

ATTENDU les dispositions du Règlement # 66-2013 autorisant une dépense au montant de huit cent soixante-trois mille dollars (863 000 \$) et un emprunt au montant de deux cent six mille deux cents dollars (206 200 \$) afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme TECQ pour des travaux de mise aux normes des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux en référence à la programmation TECQ 2010-2013 entré en vigueur le 12 juin 2013 ;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour financer les travaux de réfection du chemin du Lac-Violon au montant global de 465 000 \$ pour les paiements prochains ;

ATTENDU qu'un emprunt temporaire est requis pour financer les travaux à effectuer dans le cadre du programme TECQ au montant global de 206 000 \$ pour les paiements prochains ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Pascal Denis et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil mandate son honneur la mairesse, madame Linda, Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et le trésorier, monsieur Sébastien Racette, à obtenir un emprunt temporaire auprès de la Caisse populaire des Pays-d'en-Haut pour un montant de 671 000 \$ et leur permettre de signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tous les documents requis à l'octroi du crédit demandé.

QUE ce crédit soit accordé en un seul versement.

4632-08-2013

l) CONTRIBUTION AUX FONDATIONS SCOLAIRES.

ATTENDU la levée de fonds conjointe effectuée par la Fondation de l'école secondaire A.-N. Morin et par la Fondation pour la réussite des élèves de la Commission scolaire des Laurentides ;

ATTENDU que cette levée de fonds vise la réussite scolaire des jeunes de l'ensemble du territoire incluant ceux de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de contribuer à cette levée de fonds par un don corporatif de 150 \$.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-11000-970.

4633-08-2013

m) ENTENTE DE PARTENARIAT – LOCATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE MGR-LIONEL-SCHEFFER.

ATTENDU les besoins temporaires de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au chapitre de locaux en vue d'offrir des activités récréatives, sportives ou culturelles pour la prochaine année ;

ATTENDU la disponibilité de locaux au sein de l'école Mgr-Lionel-Scheffer ;

ATTENDU la proximité et l'accessibilité de ces locaux auprès de la population locale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la directrice générale, madame Francine Labelle, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson une entente d'utilisation des locaux dans le cadre d'un partenariat avec la Commission scolaire des Laurentides à compter du 1^{er} juillet 2013 pour une période d'un an.

4634-08-2013

n) ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCES POUR LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF (OBNL) DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ).

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a pris connaissance de l'existence du programme de l'Union des municipalités du Québec relatif aux assurances de dommages pour les organismes à but non lucratif oeuvrant sur le territoire de la ville ;

ATTENDU que ce conseil trouve la couverture d'assurances intéressante à un coût fort avantageux pour les organismes qui seraient désireux de s'en prévaloir ;

ATTENDU que certains organismes communautaires avaient déjà exprimé le désir de bénéficier de ce programme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce Conseil adhère au programme d'assurances de dommages pour les OBNL offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités.

Qu'il en fasse la promotion auprès des organismes reconnus par la Ville en vue de leur permettre de bénéficier des tarifs réduits et des couvertures prévues au programme conditionnellement à ce que ces organismes soient officiellement reconnus par la Ville selon la procédure déjà prévue et qu'ils s'engagent à respecter les clauses ultérieures d'adhésion.

Qu'il autorise la directrice générale, madame Francine Labelle, et/ou la mairesse, madame Linda Fortier, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents inhérents à cette adhésion au programme d'assurance pour les OBNL.

4635-08-2013

o) FÊTES DU 150^e ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

ATTENDU la résolution # 4105-03-2012 mandatant la directrice générale pour la création d'un Comité des fêtes du 150^e anniversaire de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson durant l'année 2014 ;

ATTENDU les démarches qui ont été entreprises auprès des organismes du milieu en vue de créer ce Comité et d'élaborer un calendrier des activités à partir des suggestions émises par lesdits organismes ;

ATTENDU qu'en vue de réaliser un calendrier intéressant d'activités sous l'égide

du Comité des Fêtes du 150^e, la Ville désire se prévaloir d'une subvention salariale dans le cadre d'un Programme d'aide à l'emploi pour une durée indéterminée pour l'embauche d'une ressource additionnelle ;

ATTENDU les délais extrêmement courts avant le début de l'année 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil mandate madame Julie Forgues, adjointe administrative à la direction et aux communications, en vue de déposer une demande de subvention salariale pour une ressource additionnelle dans le cadre d'un programme d'aide à l'emploi et d'encadrer cette ressource durant la période que cette dernière sera en poste.

Qu'il mandate la directrice générale, madame Francine Labelle, à mettre sur pied le Comité des Fêtes du 150^e dès le mois de septembre et que cette dernière dépose une ébauche de calendrier d'activités à être adaptées et/ou modifiées selon les disponibilités des organismes impliqués. Le Comité devra être formé d'au moins de quatre représentants d'organismes et d'au plus six, et de deux représentants municipaux sous la présidence de la directrice générale, madame Francine Labelle.

Qu'il mandate l'adjointe administrative à la direction et aux communications, madame Julie Forgues, à mettre sur pied un concours de photos anciennes en vue d'élaborer un calendrier 2014 à l'effigie des Fêtes du 150^e.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE.

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Monsieur Pierre Tessier dépose le rapport mensuel des activités des mois de juin et juillet 2013 du Service de Sécurité Incendie.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, présente les rapports des mois de juillet et août derniers.

Elle indique qu'en juillet, le Service de Sécurité Incendie a tenu une collecte de sang dont l'objectif a presque été atteint avec 64 donateurs, malgré une journée de canicule, répondu à 8 appels, eu deux pratiques dont l'incendie contrôlé d'une maison à Entrelacs.

En août, le Service a répondu à 10 appels incendie et fait relâche au chapitre des pratiques. Jusqu'à présent, 163 visites de prévention incendie ont été effectuées à la grande satisfaction des citoyens visités.

4636-08-2013

b) ENTENTE RÉGIONALE D'ASSISTANCE MUTUELLE EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – ADDENDA # 1.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU l'entente d'entraide mutuelle pour les services de sécurité incendie, recommandée par le comité de la Sécurité publique, intervenue dans le cadre des obligations du schéma de couverture de risques de la MRC et autorisée par la résolution # AG-391-11-2009 ;

ATTENDU l'addenda # 1 pour la modification du mode de répartition des coûts d'opération tel que recommandé par le Comité de Sécurité publique et approuvé par le Conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de Sécurité

Incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil approuve l'addenda # 1 de l'entente d'entraide mutuelle pour les services de sécurité incendie qui est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et autorise la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson cet addenda à intervenir.

QUE cet addenda abroge à toute fins que de droit les dispositions afférentes contenues dans l'entente originale.

c) CONTRAT DE SERVICES - CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE – 1^{ER} JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2016.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance subséquente.

4637-08-2013

d) EMBAUCHE – CONCOURS D'EMPLOI # 201306-15 – CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – M. EDDY FILIATREULT.

ATTENDU le règlement # AG-016-2008 déterminant les actes relevant de la compétence du conseil d'agglomération que ce dernier délègue au conseil ordinaire de la municipalité centrale ;

ATTENDU les besoins du Service de Sécurité Incendie au chapitre des ressources humaines qui prévoyaient l'embauche d'un chef aux opérations en 2013 ;

ATTENDU l'offre d'emploi no. 201306-15 parue dans les différents médias pour le poste de chef aux opérations à temps partiel ;

ATTENDU la recommandation d'embauche en faveur du candidat monsieur Eddy Filiatreault, de monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Sophie Lacasse et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation du directeur et procède à l'embauche de monsieur Eddy Filiatreault, à titre de chef aux opérations, sur une base régulière à temps partiel pour l'équivalent de cinq heures par semaine selon les besoins du Service.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-22000-141.

4638-08-2013

e) MANDAT POUR SERVITUDE POUR HYDRANTS SECS.

ATTENDU la résolution # 1676-08-2005 prise le 10 août 2005 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'actualiser le nom des signataires aux demandes de servitudes à intervenir ou tout autre document inhérent à ces servitudes relatives à l'installation d'hydrants secs ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie, à recevoir pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson les signatures requises des consentements au préalable des

propriétaires visés par une telle installation d'hydrant sec sur leur propriété en vue de l'établissement de la servitude permanente à intervenir.

QUE ce conseil mandate monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie à préparer les demandes de certificats d'autorisation nécessaires pour chaque dossier et de fournir tous les renseignements requis à leur approbation et de signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson tout autre document inhérent à ces demandes.

QUE ce conseil autorise la mairesse, madame Linda Fortier, ou le maire suppléant en son absence, et la directrice générale, madame Francine Labelle, ou la greffière adjointe ou le trésorier en son absence, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson les actes de servitudes ou autres documents inhérents à chacun de ces dossiers.

8. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS

Madame Linda Fortier, responsable du Service des Travaux publics fait un bref résumé de l'ensemble des travaux réalisés au cours du mois de juillet :

Ramassage des arbres qui sont tombés lors de la tempête du 19 juillet
Travaux de nettoyage autour des boîtes aux lettres
Ramassage des branches à la suite du projet-pilote dans le secteur du lac Croche et du chemin Chertsey
Deuxième épandage d'abat-poussière
Nettoyage et creusage de plusieurs fossés
Nettoyage de la cour au garage municipal et aménagement de la cour de l'Écocentre
Fin des travaux de réfection du chemin du lac Violon
Nettoyage et remplacement de ponceaux

4639-08-2013

b) MANDATS POUR APPELS D'OFFRES DE PRODUITS PÉTROLIERS (DIESEL, MAZOUT LÉGER # 2 ET PROPANE), DE PRODUITS ABRASIFS (CHLORURE DE SODIUM ET DE SABLE).

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler les contrats de fourniture pour le diesel, le mazout léger # 2, le propane, le sel de déglacage de voirie de même que pour la constitution de la réserve de sable pour l'année 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Sophie Lacasse, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil mandate monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques, à recevoir des prix pour chacun des items suivants :

- le diesel (# TP-201308-26) ;
- le mazout léger # 2 (# TP-201308-27) ;
- le chlorure de sodium (# TP-201308-25) ;
- le propane (# TP-201308-28) ;
- la réserve de sable (# TP-201308-24).

4640-08-2013

c) ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE.

ATTENDU les besoins en matière de bacs de recyclage ;

ATTENDU qu'après un appel d'offres sur invitation pour une quantité de 63 bacs identifiés et livrés, la soumission de Loubac au montant de 4 834.75 \$ plus les taxes applicables s'avère être la plus basse et la plus avantageuse pour la Ville ;

ATTENDU la recommandation favorable telle que formulée par monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'acquisition de 63 bacs de recyclage et accepte la soumission de Loubac au montant de 4 834.75 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payable par le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012.

d) CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RIDR - DOSSIER # HYG-2009-12 – AVENANT # 1.

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance subséquente.

4641-08-2013

e) AUTORISATION DE PAIEMENT - HONORAIRES PROFESSIONNELS – ROCHE LTÉE – DOSSIER TP-201305-13 RÉFECTION D'UN TRONÇON DU CHEMIN DU LAC-VIOLON.

ATTENDU la résolution # 4205-09-2012 par laquelle la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson octroyait un contrat de gré à gré au Groupe conseil Roche Ltée dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection du chemin du Lac-Violon dont l'estimation préliminaire de ces derniers se chiffrait à 370 980 \$ avant les taxes applicables ;

ATTENDU qu'après analyse et octroi du mandat, en vue de réduire les coûts du projet de plus de 30 000 \$, il a été décidé de procéder à certains travaux en régie interne ;

ATTENDU que pour réaliser cette économie de coût, l'administration municipale a opté pour une modification des plans et devis en raison des changements de méthode de travail au chapitre du reprofilage, du drainage et des ponceaux à remplacer, toujours dans le but d'une réduction des coûts du projet global ;

ATTENDU que ces modifications aux plans et devis n'étaient pas prévues au devis initial du Groupe-Conseil Roche Ltée ;

ATTENDU la recommandation du trésorier, monsieur Sébastien Racette, d'accepter de payer la facture additionnelle en provenance du Groupe conseil Roche Ltée pour ses honoraires professionnels supplémentaires inhérents aux modifications aux plans et devis pour la somme de 4 720 \$ avant les taxes applicables et que cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt # 73-2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les honoraires professionnels additionnels du Groupe conseil Roche Ltée pour la somme de 4 720 \$ avant les taxes applicables, considérant l'économie de 30 000 \$ réalisée par ces travaux en régie interne.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # 73-2013.

9. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement dépose le rapport mensuel d'activités, le rapport mensuel et le rapport comparatif de juillet 2013.

Le conseiller responsable de l'Urbanisme et de la Mise en valeur du territoire, monsieur Pascal Denis, indique que malgré un début d'année au ralenti, les valeurs des demandes de permis au nombre de 239 jusqu'en juillet sont en

hausse de 9 % comparativement à l'an dernier. Effectivement, les demandes de nouvelles unités de logement au nombre de 17 sont en hausse sur celles de l'année 2012. Selon ce dernier, le Plan de vision stratégique contribuera à maintenir à la hausse cette courbe de croissance économique et démographique.

Le conseiller responsable de l'Environnement, monsieur Stéphane Longtin, rappelle que la deuxième collecte des encombrants s'effectuera dans la semaine du 1^{er} septembre, soit immédiatement après le week-end des ventes de garage.

Il rappelle également l'horaire de l'Écocentre qui est du lundi au vendredi de 7 h à 12 h et de 13 h à 15 h et le samedi de 9 h à 13 h et termine en informant qu'une opération de démantèlement de barrage de castors est en cours dans le secteur du chemin Chertsey.

4642-08-2013

b) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2013-DM-0004 – LARGEUR D'ACCÈS MINIMALE – 36, RUE DU LAC-MARIER.

Étude de la demande de dérogation mineure # 2013-dm-0004 telle que soumise pour la propriété sise au 36, rue du Lac-Marier à l'effet de réduire la largeur d'accès minimale d'un lot construit des 50 mètres prescrits à 20,13 mètres ;

ATTENDU l'avis tel que publié le mercredi 31 juillet 2013 dans l'édition du Journal des Pays-d'en-Haut/La Vallée à l'effet qu'une demande de dérogation mineure # 2013-dm-0004 serait entendue ce 19 août 2013 ;

Madame la mairesse invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires au regard de la présente demande de dérogation mineure.

Audition des personnes intéressées.

ATTENDU que la dérogation mineure demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété pour les propriétaires adjacents ;

ATTENDU que le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au requérant en ce qui a trait à l'utilisation potentielle de sa propriété ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme # C.C.U. 2013-006 à l'effet d'accepter la demande ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil signifie au requérant qu'il accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande de dérogation mineure portant le numéro 2013-dm-0004 pour la propriété sise au 36, rue du Lac-Marier pour réduire la largeur d'accès minimale d'un lot construit des 50 mètres prescrits à 20,13 mètres.

QUE le directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement soit requis de donner suite à la présente.

4643-08-2013

c) MANDAT POUR APPEL D'OFFRES - ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE JEEP COMPASS SPORT 4X4 2013 - REMPLACEMENT DU FORD ESCAPE SLS 4X4 2007.

ATTENDU le plan de remplacement des véhicules municipaux prévoyant le remplacement du véhicule utilisé par le Service de l'Urbanisme et de l'Environnement ;

ATTENDU que ce remplacement de véhicule était prévu au programme triennal des immobilisations 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin,

APPUYÉ par monsieur Pascal Denis, et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil mandate monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, pour la préparation d'un devis et d'un appel d'offres pour un véhicule répondant aux besoins du service en conformité des dispositions de la Loi en cette matière.

4644-08-2013

d) TOPONYMIE – NOUVEL ODONYME « RUE DU VAUDOIS » - LOTS 12-28 ET 13A-17 RG 7 (PRÈS DE COCHAND).

ATTENDU la demande d'attribution d'un nouvel odonyme pour une nouvelle rue décrite par les lots 12-28 et 13A-17 du rang 7 du canton Wexford de la Paroisse de Sainte-Marguerite, circonscription foncière de Terrebonne située perpendiculairement à la rue Cochand ;

ATTENDU qu'après étude du comité consultatif d'urbanisme, selon la recommandation # C.C.U. 2013-007, l'odonyme « rue du Vaudois » a été retenu ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation du comité et nomme la « rue du Vaudois ».

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation de cet odonyme.

4645-08-2013

e) RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – DOSSIER # LOI-201307-17 – AMÉNAGEMENT DU PARC DU JOLI-BOIS.

Madame Lisiane Monette, conseillère, déclare son conflit d'intérêts et se retire de la discussion pour ce point spécifique de l'ordre du jour.

ATTENDU l'appel d'offres paru sur le site de la SEAO pour les travaux d'aménagement du parc Joli-Bois ;

ATTENDU le tableau des résultats d'ouverture des soumissions reçues le 8 août 2013 à 15 h :

Soumissionnaires	Prix soumis avant taxes
2633-2312 Québec inc. (Aménagement Pavatech)	140 566.80 \$
Bernard Paysagiste inc.	134 040.50 \$
Excavation Denis Monette enr.	121 943.36 \$
Lavallée & Frères (1959) Ltée	151 337.24 \$
Paysagistes Northland inc.	139 530.60 \$
Saho Construction inc.	161 801.75 \$

ATTENDU que la soumission de Excavation Denis Monette enr. s'avère être la soumission conforme la plus basse ;

ATTENDU qu'après réévaluation du projet d'aménagement du parc Joli-Bois, le conseil désire retirer du projet le sentier vers le ruisseau en fibre de bois ;

ATTENDU que, suite à cette modification, le montant de la soumission sera de 120 535.25 \$ incluant les imprévus ;

ATTENDU la recommandation de Mme Karine Ouellet, architecte paysagiste de KAP ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée en faveur de Excavation Denis Monette enr. et lui attribue le contrat au prix de 120 535.25 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # LOI-201307-17.

QUE ces travaux soient payables par le fonds Parcs et terrains de jeux.

4646-08-2013

f) NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU).

ATTENDU les dispositions du Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et établissant des dispositions de régie interne # 02-2006 ;

ATTENDU que ce conseil désire s'adjoindre des membres pour siéger au Comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU la démission de monsieur Jean Damecour, membre du Comité consultatif d'Urbanisme au siège # 1 en date du 14 octobre dernier ;

ATTENDU que le siège # 5 est vacant ;

ATTENDU le rapport de recommandation de monsieur Martin Léger, directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement en vue de combler les postes vacants # 1 et # 5 pour un mandat venant à échéance en novembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil procède à la nomination de monsieur Mario L'Écuyer, architecte, au siège # 1 et de monsieur Alexandre Morin, urbaniste, au siège # 5 du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat venant à échéance en novembre 2015.

4647-08-2013

g) NOMINATION AU COMITÉ DE VISION STRATÉGIQUE.

ATTENDU la résolution # 3344-02-2010 pour la création du Comité de vision stratégique ;

ATTENDU qu'il y a lieu de donner suite à la recommandation du Comité de vision stratégique afin d'assurer le suivi au plan stratégique de développement ;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler les postes vacants au sein du comité de vision stratégique créé en 2010 ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, monsieur Martin Léger ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal Denis, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu ce qui suit :

QUE ce conseil procède à la nomination des membres du Comité Vision stratégique composé de six citoyens et d'un membre représentatif de la ville, en l'occurrence, un conseiller municipal, qui sont les suivants : madame Patrizia Lemay, messieurs Éric Boucher, Louis-Paul Beaudry, Daniel Dansereau, Pascal Denis, conseiller municipal ; tandis que monsieur Martin Léger, directeur du Service du Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, sera membre d'office dudit comité. Un seul poste citoyen reste à combler.

10. LOISIRS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

a) RAPPORTS DES RESPONSABLES ET COMITÉS.

Monsieur Benoît Beauchamp dépose le rapport des activités de la bibliothèque municipale de Sainte-Marguerite-Estérel pour le mois de juillet 2013.

La conseillère responsable, madame Lisiane Monette, fait un retour sur les activités estivales. Elle est fière d'indiquer que plus de 80 jeunes ont participé aux ligues de soccer en plus de la saison du camp de jour qui s'est révélé un

franc succès. Les finales pour les ligues de balle-molle, hommes et femmes, se tiendront respectivement les 14 et 21 septembre prochain.

La plage, quant à elle, si la température le permet, sera ouverte jusqu'au 1^{er} septembre. Elle termine en invitant toute la population à la marche de la Coop Santé qui se déroulera sous le signe de la bonne humeur le samedi 24 août prochain dans le cadre du BBQ annuel et épiluchette de blés d'Inde de la Ville au parc Édouard-Masson.

Un dernier mot sur les activités à la bibliothèque : les abonnés se chiffrent maintenant à 590 alors que les 3 à 5 ans du Camp Gourou se sont familiarisés avec les rouages d'une bibliothèque le 3 juillet. Enfin, un concours sous le thème « Ma lecture d'été préférée » s'est tenu également en juillet et fait d'heureux gagnants dont les noms sont affichés à la bibliothèque.

11. CORRESPONDANCE

12. AFFAIRES NOUVELLES.

13. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

4648-08-2013

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 20 h 45, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

Madame Linda Fortier
Mairesse

(signé)

Madame Francine Labelle,
Directrice générale et greffière